

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE  
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**SAINT-MALO**

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-environnement

Rennes, le 9 mars 2023

**SAINT MALO**

**(0085)**

<b>Prélèvement</b>	<b>Type</b>	<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Prélevé le :</b>	mardi 21 février 2023 à 14h13
<b>Installation</b>	UDI	000802	ST MALO_BOIS JOLI/BEAUFORT_ST MALO	<b>par :</b>	MATHIEU ALLAIN
<b>Point de surveillance</b>	S	0000000072T	CENTRE DE SECOURS	<b>Type visite :</b>	D2
<b>Localisation exacte</b>	URBAIN_REINE MARINE_67 AV. DU PRESIDENT JOHN KENNEDY_LAVABO SOUS ESCALIER			<b>Motif :</b>	CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH

**Mesures in situ :**

**Résultats**

**Limites de qualité (1)** **Références de qualité (2)**  
*inférieure supérieure inférieure supérieure*

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501  
(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : D2MTX (Code SISE : 00168283)	Dossier : 23.507.2	<b>Limites de qualité (1)</b> <b>Références de qualité (2)</b>			
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>		<b>Résultats</b>			
Cuivre	0,0271 mg/L		2,00		1,00
Nickel	2,7 µg/L		20,00		
Plomb	<1,0 µg/L		10,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00162254)**

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats obtenus pour les paramètres analysés ne sont représentatifs que du point d'échantillonnage retenu dans le cadre de ce contrôle compte tenu des modalités de prélèvement adoptées (1er jet).